

Comment choisir des lignes directrices de confiance

LISTE DE VÉRIFICATION

Critères pour orienter les décisions

Les entreprises touristiques sont en quête de lignes directrices pratiques, complètes, explicites et cohérentes pouvant être appliquées à la plupart des opérations touristiques au Canada. Cette démarche vise à éviter la confusion chez les consommateurs, à accroître la confiance dans les pratiques de santé et de sécurité de l'industrie (tant pour les travailleurs que pour les consommateurs) et à créer des « conditions équitables » (des conditions qui sont justes pour tous).

Utilisez cette liste pour déterminer si vous travaillez avec des lignes directrices fiables. Consultez les sources recommandées pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour vous aider à adapter les lignes directrices existantes.

- Axées sur le secteur** : contiennent des informations et un contexte spécifiques aux types d'entreprises du secteur du tourisme.
- Contexte canadien** : le contenu est applicable au Canada avec des références canadiennes.
- Largement approuvées par l'industrie** : sur la base de la contribution, de l'examen ou de la validation d'experts de l'industrie (p. ex. les propriétaires/exploitants d'entreprises).
- S'appliquent à la plupart des entreprises touristiques du Canada** : visent à soutenir l'application universelle dans tout le Canada en fixant un niveau de pratique élevé mais réalisable auquel les consommateurs peuvent faire confiance et qui garantit une pratique rigoureuse.
- Contiennent de l'information sur la façon d'appliquer les lignes directrices** : les recommandations sont explicites, en langage simple et facilement compréhensibles.
- Harmonisées avec les règlements, les initiatives ou les orientations politiques du gouvernement** : le contenu est conforme aux lois canadiennes et aux pratiques recommandées par les autorités.
- Liées à des renseignements pratiques** : contient des sources d'information supplémentaire pour aider les utilisateurs à appliquer les lignes directrices et pour informer les utilisateurs du matériel source, le cas échéant.
- Mise à jour régulière pour refléter les pratiques exemplaires** : l'organisation s'engage à mettre à jour les lignes directrices fréquemment, selon les besoins, avec une mention explicite indiquant la date de la dernière mise à jour des lignes directrices.

Sources recommandées pour les lignes directrices :

- Canada.ca/Coronavirus
- Canada.ca/fr/services/entreprises/gerer-votre-entreprise
- Restaurants Canada
- Association des hôtels du Canada
- Association touristique autochtone du Canada



NOTES

